

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION: *Creat Services*Forme juridique: *Association prestataire de services*Adresse: *Botermarkt* N°: *1* Boîte:Code postal: *9000* Commune: *Gent*Pays: *Belgique*Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Gent, division Gent*Adresse Internet¹:Adresse e-mail¹:Numéro d'entreprise 0692.624.441DATE 07 / 05 / 2024 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

 les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 16 / 06 / 2026 les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2025 au 31 / 12 / 2025l'exercice précédent des comptes annuels du 01 / 01 / 2024 au 31 / 12 / 2024Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ne sont pas~~² identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: *36* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.3, 6.5.2, 6.6, 6.7.2, 6.8, 6.11, 6.12, 6.17, 6.18.2, 6.19, 6.20, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15*

¹ Mention facultative.² Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

<i>Joris VANDENBROUCKE Klinkkouterstraat 76, 9000 Gent, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration 25/03/2025 -</i>
<i>Etienne SCHOUPPE Kerselarenlaan 17, 1770 Liedekerke, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration 20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>Minou ESQUENET Canadezenstraat 104, 8380 Zeebrugge (Brugge), Belgique</i>	<i>Vice-président du Conseil d'Administration 25/03/2025 -</i>
<i>Sofie BRACKE De Kemmeterlaan 3, 9031 Drongen, Belgique</i>	<i>Administrateur 25/03/2025 -</i>
<i>Kristof CORNELIS Maria Theresiastraat 47 boîte 0001, 8400 Oostende, Belgique</i>	<i>Administrateur 12/12/2023 - 25/03/2025</i>
<i>Martine DE MAGHT Faluintjesstraat 36, 9310 Moorsel, Belgique</i>	<i>Administrateur 25/03/2025 -</i>
<i>Stephan DE PREZ Stadsweg 18, 9500 Geraardsbergen, Belgique</i>	<i>Administrateur 18/06/2024 - 25/03/2025</i>
<i>Benedikte DEMUNCK Hageland 1, 9840 De Pinte, Belgique</i>	<i>Administrateur 20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>Gunther DERIEMAKER Franklin Rooseveltplein 12, 9600 Ronse, Belgique</i>	<i>Administrateur 25/03/2025 -</i>
<i>Jacques DEROO Eksterstraat 24, 8450 Bredene, Belgique</i>	<i>Administrateur 20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>Nathalie DRUINE Stationsstraat 43, 1930 Zaventem, Belgique</i>	<i>Administrateur 25/03/2025 -</i>
<i>Yves GHYSELINCK Ten Edestraat 38 boîte A, 9810 Nazareth, Belgique</i>	<i>Administrateur 25/03/2025 -</i>
<i>Martine GYSSELS Kloosterstraat 21, 9930 Lievegem, Belgique</i>	<i>Administrateur 20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>Pieter MARECHAL Diksmuidse Heerweg 109, 8200 Sint-Andries, Belgique</i>	<i>Administrateur 01/06/2021 - 25/03/2025</i>
<i>Anne MATTOT Ninoofsesteenweg 166, 1500 Halle, Belgique</i>	<i>Administrateur 20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>Brent MEULEMAN Debbautshoekstraat 1, 9060 Zelzate, Belgique</i>	<i>Administrateur 20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>Joris NACHTERGAELE Ladeuze 3, 9680 Maarkedal, Belgique</i>	<i>Administrateur 25/03/2025 -</i>
<i>Lotte NOELANTS Antwerpsesteenweg 453, 2390 Malle, Belgique</i>	<i>Administrateur 25/03/2025 -</i>

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

<i>Stijn QUAGHEBEUR</i> <i>Poverstraat 32, 1700 Dilbeek, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>Elise STICKER</i> <i>Wulpendammestraat 24, 8630 Veurne, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>25/03/2025 -</i>
<i>Sylvie VAN DE VELDE</i> <i>Warande 1 boîte B, 9982 Sint-Jan-in-Eremo, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>25/03/2025 -</i>
<i>Koen VAN ELSEN</i> <i>Groenstraat 17, 1730 Asse, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>25/03/2025 -</i>
<i>Lotte VAN MECHELEN</i> <i>Streepstraat 86, 2950 Kapellen, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>25/03/2025 -</i>
<i>Marnix VANDENBULCKE</i> <i>Vrouwenstraat 17, 9032 Wondelgem, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>21/06/2022 - 25/03/2025</i>
<i>Ingrid VANDEPITTE</i> <i>Goudbergstraat 2, 8980 Zonnebeke, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>25/03/2025 -</i>
<i>Ine Vanhove</i> <i>Hansbrugweg 9, 3150 Haacht, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>25/03/2025 -</i>
<i>Martine VERLINDEN</i> <i>Leibergweg 11, 3200 Aarschot, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>Charlotte VERMEULEN</i> <i>Bezembindersstraat 4 boîte B, 8210 Zedelgem, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>Jan VERMEULEN</i> <i>Emiel Clauslaan 115, 9800 Deinze, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/03/2019 - 25/03/2025</i>
<i>FIGURAD BEDRIJFSREVISOREN BV</i> <i>N°: 0423.109.644</i> <i>Jean-Baptiste de Ghellincklaan 21, 9051 Sint-Denijs-Westrem, Belgique</i> <i>N° de membre: B0027</i>	<i>Commissaire</i> <i>17/06/2025 - 20/06/2028</i>
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Bart MEGANCK</i> <i>(reviseur d'entreprises)</i> <i>JeanBaptiste de Ghellincklaan 21, 9051 Sint-Denijs-Westrem, Belgique</i> <i>N° de membre: A01675</i>	

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~XXXX~~ n'ont pas* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	203.298,00	203.298,00
Immobilisations incorporelles	6.2	21
Immobilisations corporelles	6.3	22/27
Terrains et constructions		22
Installations, machines et outillage		23
Mobilier et matériel roulant		24
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	203.298,00	203.298,00
Entreprises liées	6.15	280/1
Participations		280
Créances		281
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3	203.298,00	203.298,00
Participations		282	203.298,00	203.298,00
Créances		283
Autres immobilisations financières		284/8
Actions et parts		284
Créances et cautionnements en numéraire		285/8

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	16.548.302,57	13.580.977,76
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3
Stocks		30/36
Approvisionnements		30/31
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	16.420.054,43	13.463.137,04
Créances commerciales		40	16.391.304,43	13.463.137,04
Autres créances		41	28.750,00
Placements de trésorerie 6.5.1/6.6		50/53
Actions propres		50
Autres placements		51/53
Valeurs disponibles		54/58	128.248,14	117.840,72
Comptes de régularisation 6.6		490/1
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	16.751.600,57	13.784.275,76

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	2.567.755,21	2.020.777,57
Apport	6.7.1	10/11	884.500,00	707.000,00
Disponible		110	884.500,00	707.000,00
Indisponible		111
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	1.683.255,21	1.313.777,57
Réserves indisponibles		130/1
Réserves statutairement indisponibles		1311
Acquisition d'actions propres		1312
Soutien financier		1313
Autres		1319
Réserves immunisées		132
Réserves disponibles		133	1.683.255,21	1.313.777,57
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14
Subsides en capital		15
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁴		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16
Provisions pour risques et charges		160/5
Pensions et obligations similaires		160
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges	6.8	164/5
Impôts différés		168

⁴ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	14.183.845,36	11.763.498,19
Dettes à plus d'un an	6.9	17
Dettes financières		170/4
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172
Etablissements de crédit		173
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	14.183.845,36	11.763.498,19
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42
Dettes financières		43
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	10.371.185,15	8.534.128,33
Fournisseurs		440/4	10.371.185,15	8.534.128,33
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	13.148,28	42.172,48
Impôts		450/3	1.860,58	29.008,73
Rémunérations et charges sociales		454/9	11.287,70	13.163,75
Autres dettes		47/48	3.799.511,93	3.187.197,38
Comptes de régularisation	6.9	492/3
TOTAL DU PASSIF		10/49	16.751.600,57	13.784.275,76

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	89.383.335,41	70.522.995,83
Chiffre d'affaires	6.10	70	89.383.335,41	70.522.995,83
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71
Production immobilisée		72
Autres produits d'exploitation	6.10	74
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A
Coût des ventes et des prestations		60/66A	88.835.954,23	69.978.947,70
Approvisionnements et marchandises		60	85.516.808,92	67.318.451,75
Achats		600/8	85.516.808,92	67.318.451,75
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609
Services et biens divers		61	3.184.342,60	2.559.400,23
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	134.802,71	101.095,72
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	547.381,18	544.048,13

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	8,90	651,29
Produits financiers récurrents		75	8,90	651,29
Produits des immobilisations financières		750
Produits des actifs circulants		751	7,83	650,28
Autres produits financiers	6.11	752/9	1,07	1,01
Produits financiers non récurrents	6.12	76B
Charges financières		65/66B	2.410,09	2.603,31
Charges financières récurrentes	6.11	65	2.410,09	2.603,31
Charges des dettes		650	2.068,94	2.262,18
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	341,15	341,13
Charges financières non récurrentes	6.12	66B
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	544.979,99	542.096,11
Prélèvement sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat		67/77	175.502,35	166.753,34
Impôts	6.13	670/3	175.502,35	166.753,34
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	369.477,64	375.342,77
Prélèvement sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	369.477,64	375.342,77

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	369.477,64	375.342,77
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	369.477,64	375.342,77
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2
sur l'apport	791
sur les réserves	792
Affectation aux capitaux propres	691/2	369.477,64	375.342,77
à l'apport	691
à la réserve légale	6920
aux autres réserves	6921	369.477,64	375.342,77
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)
Intervention des associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7
Rémunération de l'apport	694
Administrateurs ou gérants	695
Travailleurs	696
Autres allocataires	697

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	203.298,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	
Cessions et retraits	8372	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	203.298,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	
Reprises	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	203.298,00	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	
Remboursements	8592	
Réductions de valeur actées	8602	
Réductions de valeur reprises	8612	
Différences de change(+)/(-)	8622	
Autres(+)/(-)	8632	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Creat 0554.887.312 Société coopérative Stropstraat 1, 9000 Gent, Belgique	Actions A	1.093	17,37		31/12/2024	EUR	1.806.747,61	201.403,44

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	xxxxxxxxxxxxxxxx	707.000,00
(110)	884.500,00	
111P	xxxxxxxxxxxxxxxx
(111)	
8790	884.500,00	
87901	24.250,00	
8791	
87911	

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Valeur	Nombre d'actions
	710.000,00

8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.358
8703	xxxxxxxxxxxxxxxx

Modifications au cours de l'exercice

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8722
8732
8740
8741
8742
8745
8746
8747

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761
8762
8771
8781

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

.....

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831
Etablissements de crédit	8841
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832
Etablissements de crédit	8842
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes sur commandes	8892
Autres dettes	8902
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes sur commandes	8893
Autres dettes	8903
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073	1.860,58
Dettes fiscales estimées	450

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	11.287,70

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
.....			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
.....(+)/(-)			
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110
Reprises	9111
Sur créances commerciales			
Actées	9112	134.802,71	101.095,72
Reprises	9113
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115
Utilisations et reprises	9116
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640
Autres	641/8
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097
Nombre d'heures effectivement prestées	9098
Frais pour la société	617

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	175.502,35
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	180.002,35
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	4.500,00
Suppléments d'impôts estimés	9137
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		23.024,56
Dépréciations imposables		134.802,71
.....	
.....	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Exercice
.....
.....
.....
.....

Sources de latences fiscales

	Codes	Exercice
Latences actives	9141
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142
Autres latences actives
.....	
.....	
Latences passives	9144
Ventilation des latences passives
.....	
.....	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A la société (déductibles)	9145	164.048,44	88.417,66
Par la société	9146	12.166.820,48	10.186.773,63
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	9.575,11	8.320,31
Précompte mobilier	9148	678,65	753,52

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611
Montant de l'inscription	91621
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011
Le montant du prix non payé	92021

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

	Codes	Exercice
Valeur comptable des immeubles grevés	91612
Montant de l'inscription	91622
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés	91812
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause	91912
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu	92012
Le montant du prix non payé	92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

	Codes	Exercice
.....	
.....	
.....	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

.....	
.....	
.....	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

.....	
.....	
.....	

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)	9213
Marchandises vendues (à livrer)	9214
Devises achetées (à recevoir)	9215
Devises vendues (à livrer)	9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

.....

Exercice
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

.....

Exercice
.....
.....
.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Codes	Exercice
9220

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

.....

Exercice
.....
.....
.....

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

*Creat Services association de service fait partie de l'unité TVA avec n° d'identification BE0630.730.325.
Les membres de l'unité TVA sont vis-à-vis de l'Etat individuellement engagés concernant le paiement de la TVA, des intérêts, des amendes et des frais suite aux actions des membres de l'unité TVA*

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)
Participations	(280)
Créances subordonnées	9271
Autres créances	9281
Créances	9291
A plus d'un an	9301
A un an au plus	9311
Placements de trésorerie	9321
Actions	9331
Créances	9341
Dettes	9351
A plus d'un an	9361
A un an au plus	9371
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391
Autres engagements financiers significatifs	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421
Produits des actifs circulants	9431
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461
Autres charges financières	9471
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253
Participations	9263
Créances subordonnées	9273
Autres créances	9283
Créances	9293
A plus d'un an	9303
A un an au plus	9313
Dettes	9353
A plus d'un an	9363
A un an au plus	9373
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393
Autres engagements financiers significatifs	9403
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	203.298,00	203.298,00
Participations	9262	203.298,00	203.298,00
Créances subordonnées	9272
Autres créances	9282
Créances	9292	1.305.801,21	1.225.528,64
A plus d'un an	9302
A un an au plus	9312	1.305.801,21	1.225.528,64
Dettes	9352	14.148.511,16	11.673.881,43
A plus d'un an	9362
A un an au plus	9372	14.148.511,16	11.673.881,43

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	
<i>Nul</i>
.....
.....
.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	34.454,83
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	8.200,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061
Missions de conseils fiscaux	95062
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081
Missions de conseils fiscaux	95082
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)**

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations

Farys association chargée de mission reprend ses entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation dans ses comptes consolidés selon la méthode consolidation équivalente.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

*Farys ov
0200.068.636
Stropstraat 1, 9000 Gent, Belgique*

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro de la société de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

- | | | |
|----|---|--|
| 1. | <i>Farys ov
0200.068.636
Stropstraat 1, 9000 Gent, Belgique</i> | <i>Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand</i> |
|----|---|--|

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

Voir page suivante

Rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025

Creat Services dv a été créée le 22 décembre 2017 en tant que collaboration intercommunale prestataire de services.

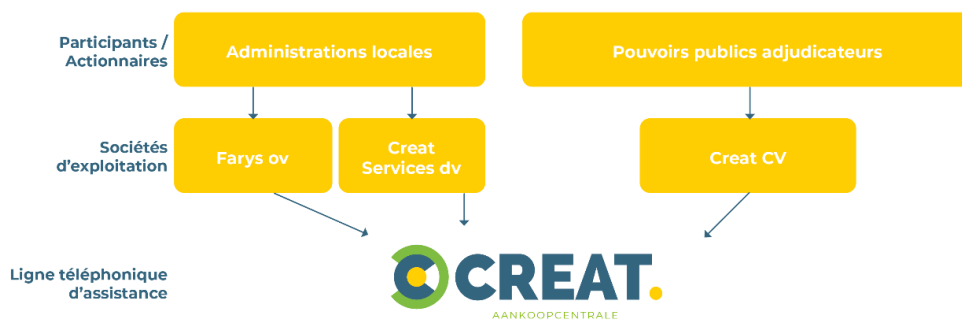
Au 31 décembre 2025, Creat Services dv comptait 606 participants. Parmi les participants, citons les villes et communes, les CPAS, les zones de secours, les régies communales autonomes, les zones de police, les entreprises de soins de santé et les collaborations intercommunales.

La prestation de services de Creat Services dv est offerte sous la marque CREAT.

1. Positionnement dans la structure du groupe

Sous la marque CREAT, l'achat (centralisé) des besoins conjugués s'effectue pour : (i) les participants de Creat Services dv, (ii) les actionnaires de Creat CV et (iii) les actionnaires de Farys ov.

Schématiquement, la structure se présente comme suit :



Creat Services dv ne dispose pas de son propre personnel. Creat Services dv utilise Farys ov pour l'accomplissement de ses tâches opérationnelles. Farys ov est également un participant de Creat Services dv et participe de façon significative au nombre de contrats-cadres mis à disposition.

Les coûts de Farys ov pour le support offert à Creat Services dv sont à la charge de Creat Services dv.

2. Offre

Creat Services dv agit comme centrale d'achat pour ses participants. L'offre comporte des livraisons, prestations et travaux aussi bien standard que sur mesure et couvre différents domaines d'application.

L'offre standard concerne des accords-cadres pour des produits et services standardisés ; elle est axée sur les économies en termes de volume et d'échelle. Le catalogue des accords-cadres compte actuellement 72 rubriques de produits (services et biens de consommation).

Les accords-cadres sont établis de façon à ce que chaque participant puisse soumettre son offre moyennant les conditions fixées préalablement. En d'autres termes, l'objet et le prix sont connus au moment de la commande. Il va de soi qu'une collaboration optimale entre le client et le fournisseur ou prestataire de services est assurée.

Le catalogue des accords-cadres est géré en permanence. En signant un formulaire d'inscription, un participant peut décider de participer à un ou plusieurs contrats. Fin 2025, Creat Services dv compte 4.967 participations.

Il y a eu 19 dossiers nouvellement attribués et/ou renouvelés, dont la date de prise d'effet du contrat était en 2025 :

- Entretien des terrains en gazon synthétique – janvier 2025
- Contrôles – février 2025
- Fournitures de bureau et articles en papier – février 2025
- Matériel pédagogique, de jeu et de bricolage – février 2025
- Vêtements de sport – mars 2025
- Entretien du vitrage – avril 2025
- Moyens de lutte contre l'incendie et éclairage de secours – juillet 2025
- Inventaire du vitrage – septembre 2025
- Produits de nettoyage et d'hygiène – septembre 2025
- Installations techniques – gestion globale ou entretien préventif – septembre 2025
- Installations techniques – inventaire – septembre 2025
- Vêtements de police – octobre 2025
- Mobilier de bureau – octobre 2025
- Leasing de véhicules de société – novembre 2025
- Casques d'intervention pour les pompiers – novembre 2025
- Leasing de vêtements professionnels – novembre 2025
- Équipements de protection individuelle et vêtements de travail – novembre 2025
- Entretien des ascenseurs – novembre 2025
- Alimentation (3 lots) – décembre 2025

La procédure des dossiers suivants a été lancée en 2025, la date de prise d'effet du contrat est prévue en 2026 :

- Fourniture d'uniformes de pompiers et accessoires – publié le 27/02/2025
- Guide de sélection intégrateur ICT – publié le 28/02/2025
- Chèques-repas – publié le 02/04/2025
- Autolaveuses – publié le 04/06/2025
- Terrains de sport en gazon naturel – publié le 13/06/2025
- Signalisation – publié le 02/07/2025
- Location de systèmes d'eau – publié le 29/09/2025
- Fourniture de mobilier urbain – publié le 06/10/2025
- Leasing de vélos – publié le 27/10/2025
- Location ou achat de traceurs – publié le 29/10/2025
- Fourniture de mobilier de soins – publié le 28/11/2025
- Machines à café et consommables – publié le 01/12/2025

Tous les clients peuvent consulter l'offre actuelle en permanence sur le site www.creat.be.

3. Consultation

3.1. Statutaire

La gouvernance de Creat Services dv est réduite. L'association est dirigée par un Conseil d'administration composé de 15 membres.

En 2025, 11 réunions du Conseil d'administration ont eu lieu. 8 séances se sont tenues en ligne, 2 séances ont eu lieu en personne (mars et juin) et 1 en mode hybride (novembre).

Malgré la structure réduite, Creat Services dv veille à ce que les participants soient impliqués directement dès leur entrée. Dans le même temps, la collaboration est organisée de telle sorte que leur autonomie ne soit pas affectée.

3.2. Moments de concertation avec les participants

Outre les moments de concertation formels, Creat Services dv organise également des moments de concertation informels permettant aux participants d'obtenir toutes les informations sur le fonctionnement de Creat Services dv et la prestation de services proposée. À cette occasion, les participants sont consultés sur l'offre qu'il faut encore développer.

3.2.1. Moments de concertation supplémentaires

- Meet up – 15 mai
- Webinar présentation du portail web – 11 septembre
- Webinar achats durables et circulaires – 23 septembre
- Atelier achats durables et circulaires – 14 octobre

3.2.2. Salons professionnels

- Congrès OVAM – 11 février
- Journée d'étude VVSG – 5 juin
- Journée des centrales d'achat – 12 juin
- Vlofin – 10 et 23 octobre

3.3. Assemblées générales

En 2025, une Assemblée générale (ordinaire) et une Assemblée générale extraordinaire ont eu lieu.

L'Assemblée générale (ordinaire) s'est tenue le 17 juin 2025 en forme hybride. L'assemblée était publique, les intéressés ont pu la visionner en flux continu et en direct. L'assemblée générale a approuvé les comptes annuels de l'exercice 2024 et la distribution de bénéfices proposée.

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 25 mars 2025 de manière hybride. L'assemblée était publique, les intéressés ont pu la visionner en flux continu et en direct. L'assemblée a approuvé le rapport d'évaluation relatif au fonctionnement de l'association de services, le plan d'entreprise 2025-2030, les activités à développer et la stratégie pour 2026.

De plus, le budget 2026 a été présenté et approuvé par les participants de Creat Services dv.

4. Résultats financiers

Le chiffre d'affaires de Creat Services dv pour l'exercice 2025 s'élève à 89.383.335,41 euros. L'exercice s'est clôturé par un bénéfice net de 369.477,64 euros. Creat Services dv réalise donc encore une fois son ambition d'assurer un service rentable. Il est proposé d'affecter intégralement le résultat net aux réserves par ajout aux réserves disponibles. Dès lors, la solvabilité de Creat Services dv est de 15%.



**Rapport du commissaire à l'assemblée générale de
CREAT Services Association prestataire de services
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
(Comptes annuels)
TVA BE0692.624.441 - RPM Gand (Gand)**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de CREAT Services Association prestataire de services (la 'Association prestataire de services'), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 17 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de CREAT Services Association prestataire de services durant sept exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 16.751.601 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 369.478 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association prestataire de services au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association prestataire de services, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association prestataire de services à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association prestataire de services en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.



Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association prestataire de services ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association prestataire de services. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association prestataire de services;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association prestataire de services à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association prestataire de services à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Figurad
Solid Audit Partner.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association prestataire de services.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association prestataire de services au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Gand, 2 avril 2026

Figurad Bedrijfsrevisoren BV
Commissaire
Représentée par

Bart Meganck
Réviseur d'entreprises
Associé